



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Constitution européenne

Question écrite n° 35880

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le projet de Constitution européenne. Selon un récent sondage Eurobaromètres Flash, si 81 % des Français pensent que l'Union européenne doit se doter d'une Constitution, les résultats de ce même sondage montrent que la plupart des gens ne s'estiment pas bien informés sur le projet de Constitution. Il lui demande donc si elle entend proposer aux chaînes publiques de télévision de diffuser une campagne d'information en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée aux affaires européennes sur les mesures qu'elle compte prendre afin d'informer les citoyens sur la Constitution européenne par le biais des chaînes publiques de télévision. Comme le fait justement remarquer l'honorable parlementaire, les Français se montrent favorables à l'adoption d'une Constitution européenne mais estiment méconnaître assez largement les enjeux de la réforme institutionnelle en cours. Sans attendre la conclusion des discussions sur la Constitution européenne, une action de sensibilisation a été entreprise depuis la fin de la Convention, notamment à destination des facultés de droit des principales villes universitaires françaises. Il s'agissait, dans un premier temps, de sensibiliser ces milieux à l'importance des modifications envisagées pour les mobiliser et entreprendre avec eux une vaste campagne d'information. Dans un second temps, une fois le texte de la Constitution définitivement adopté, le Gouvernement entreprendra une campagne d'information à destination du grand public, pour la diffusion d'outils adaptés, campagne susceptible d'inclure des actions sur les chaînes publiques de télévision.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35880

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1931

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3167